

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.151

L'An deux Mille Quatorze, le 6 novembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECO, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Marie-José DAUZIDOU représentée par M. Patrick MARENGO
M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. Bernard GIRAUD

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Madame Florence DEAU a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BE N° 763 ET 769,
APPARTENANT A MADAME MONIQUE RONGIER, POUR L'ELARGISSEMENT DE L'ALLEE
DE LOUMADE A ROYAN

RAPPORTEUR : M. Patrick MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Monique RONGIER, demeurant 17 allée de Loumade à Royan, s'est engagée par une promesse de cession en date du 27 août 2014, à vendre à la commune de Royan, à l'euro symbolique, les parcelles lui appartenant, cadastrées section BE n° 763, d'une superficie d'environ 12 m², et BE n° 769, d'une superficie d'environ 11 m², sous réserve de bornage, afin de permettre l'élargissement de l'allée de Loumade.

Madame RONGIER a désigné Maître Alain PLANTIVE, notaire à Royan, pour rédiger l'acte authentique correspondant, les frais de transaction étant à la charge de la Ville de Royan.

Il convient également d'abroger la délibération n° 12.153, en date du 9 novembre 2012, par laquelle le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir ces deux parcelles auprès de Madame Virginie DUVAL et à Monsieur Kévin FRANCOIS, propriétaires de ces terrains à cette époque, et qui ont revendu ce bien entre temps.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la promesse de cession de Madame Monique RONGIER, en date du 27 août 2014,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'acquérir, à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section BE n° 763, d'une superficie d'environ 12 m², et BE n° 769, d'une superficie d'environ 11 m², sous réserve de bornage, appartenant à Madame Monique RONGIER, en vue de l'élargissement de l'allée de Loumade,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à l'opération d'acquisition des parcelles précitées, au profit de la Ville de Royan,
- de confier la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à Maître Alain PLANTIVE, notaire à ROYAN (17200), 1 boulevard de Cordouan ; les frais de transaction étant pris en charge par la Ville de Royan,
- de confier le bornage à Monsieur Stéphane MARCHILLYE, Géomètre-Expert à SAINTES (17100), 76 Cours Lemercier ; les frais étant pris en charge par la Ville de Royan,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 novembre 2014

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO

VILLE DE ROYAN



DOMAINE COMMUNAL

Mairie de Royan
Reçu le

28 AOUT 2014

N° 214/3176

PROMESSE DE CESSION

Je soussignée, LEMOINE Monique
Nom d'épouse : RONGIER
Née le 17.10.1930 à Saintes
Demeurant 17 Allée de LOUMADE à ROYAN 17200

- promet et m'oblige à céder à l'euro symbolique à la Ville de ROYAN, les parcelles de terrain cadastrées section BE n° 763, d'une superficie de 12 m², et BE n° 769, d'une superficie de 11 m², situées 17 allée de Loumade à Royan (17200), sous les charges et conditions ordinaires.

Les lieux ne sont grevés d'aucune servitude.

- cède les terrains dans l'état du jour de la signature de la présente.
- m'engage :
- à signer et à fournir tout document nécessaire à la réalisation de la cession et à présenter les titres de propriété au notaire chargé de ladite cession,
- à livrer les immeubles libres de toute occupation.

Fait à Royan, le 27.8.2014.

SIGNATURE*

A préciser :

Notaire :

Géomètre :

du et approuvé pour l'euro symbolique, M. Rongier.
Maitre Plautine -
M: Stéphane Marchyelle - 76 cours de la mer -
17100 Saintes -

*La mention "lu et approuvé pour l'euro symbolique" doit être écrite de la main du promettant avant la signature.

Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
ROYAN

Section : BE
Feuille : 000 BE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 05/10/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la
réforme de l'Etat

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion
Cadastrale

Branche de Saintes 4 Cours Charles De
Gaulle 17108
17108 SAINTES Cedex
tél. 05/46/96/51/54 - fax 05/46/96/51/55
p'gc.170.saintes@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

